

Conseil Municipal du 16 décembre 2021

Compte-rendu succinct

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Marquise se sont réunis en la salle des fêtes municipale, sous la présidence de M. Bernard EVRARD, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée en date du 10 décembre 2021 et affichée à la porte de la Mairie et de la salle des fêtes.

Etaient présents : Bernard EVRARD, Jean LACROIX, Catherine TELLIEZ, Daniel VINCENT, Sylvie CHOQUEL, Serge ALEXANDRE, Nathalie MOREAU, Louisa MAMECHE, Olivier LEROY, Cyril DULMOULIN, Christophe ROUSSEL, Olivier CLABAUT, Sylvie D'HAILLECOURT, Stéphanie LEROUX, Giovanni FRATTINI, Frédéric FRANCOIS, Arlette VASSEUR, Eitel ETEKI

Excusés ayant délégué leur mandat : Sylvie DEROUETTE à Bernard EVRARD, Daniel ANDRIEU à Louisa MAMECHE, Marie-Claude DUTERTE à Jean LACROIX, Stéphane SAMBON à Nathalie MOREAU, Nadège PICHON à Louisa MAMECHE, Virginie ROUTTIER à Olivier CLABAUT, Justine ROCHOY à Bernard EVRARD, Christophe BOUTIN à Eitel ETEKI, Alix GOUDYME à Eitel ETEKI

Excusés : Éric MERLIN, Sophie MONTIGNY

Secrétaire de séance : Stéphanie LEROUX

INSTALLATION DU NOUVEL ELU SUITE A LA DEMISSION DE MME INGIRD LOUETTE EN QUALITE DE CONSEILLERE MUNICIPALE

Suite à la démission de Mme Ingrid LOUETTE, en qualité de conseillère municipale, il est procédé à l'installation de Madame Arlette VASSEUR, suivante de la liste « Marquise dans le même élan ».

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 30 septembre 2021

Adopté à l'unanimité.

I - FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Approuve, à l'unanimité, les modifications budgétaires suivantes :

DECISION MODIFICATIVE N°3					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
<i>Opérations réelles</i>			<i>Opérations réelles</i>		
64131-211	Rémunération	-5 000,00			
657362-520	C.C.A.S	5 000,00			
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

2) RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport reprenant les actions entreprises à la suite des recommandations de la CRC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (3 Abstentions groupe ensemble agir pour tous) prend acte de la bonne communication du rapport.

3) SUBVENTION CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention supplémentaire de 5000 euros au CCAS.

4) ENGAGEMENT ET PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DURANT LA PERIODE PRECEDANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Autorise Monsieur Le Maire à

- Engager, liquider et mandater jusqu'à l'approbation du budget primitif 2022, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget primitif 2021, hors report et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette
- Inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2022 lors de son adoption.

5) PRISE EN CHARGE DE DEUX TRANSPORTS DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES RESTOS DU CŒUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Approuve la demande de financement sollicitée par les « Restos du Cœur » pour deux transports de denrées alimentaires sur la base de 320 euros HT par transport

6) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL DE L'ANNEE 2022 POUR LES TRAVAUX DE CREATION D'UN RESEAU SEPARATIF DES EAUX PLUVIALES RUE EDOUARD QUENU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DSIL 2022 pour un montant de 111 129.98 € correspondant à 44.23 % du montant de l'opération évalué à 251 262.47 € HT pour les travaux de création d'un réseau séparatif des eaux pluviales rue Edouard Quenu

7) DEMANDE DE DETR POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA TOITURE DES ATELIERS 2 ET D'UNE PARTIE DE LA TOITURE DE L'ESPACE ARC EN CIEL

L'opération représente un coût de 74 890.56 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Approuve ce projet et autorise M. le Maire à solliciter une subvention de 25 % du montant de l'opération au titre de la DETR, soit 18 722.54 €.

8) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF DU PAS-DE-CALAIS POUR LE REMPLACEMENT DE LA TOITURE A L'ESPACE ARC EN CIEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'ordre de 40 % sur le montant des travaux de ce bâtiment qui s'élève à 37 509,83 €, soit une aide de 15 003,93 €

9) ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DU DEPARTEMENT AU TITRE DE L'APPEL A PROJET QPV 2021 « MODERNISATION DE L'OFFRE DE SERVICES AUX HABITANTS DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE » POUR DES TRAVAUX D'EQUIPEMENT DES CLASSES DE L'ECOLE PIERRE MENDES FRANCE EN TABLEAUX NUMERIQUES INTERACTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Accepte** la subvention d'un montant de 6528€ et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

10) REVISION DES ASSURANCES STATUTAIRES LOT 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ♦ **Approuve** les taux et prestations obtenus par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais pour le compte de notre collectivité ou de notre établissement public,
- ♦ **Décide** d'adhérer au contrat groupe assurance statutaire à compte du 01 janvier 2022, et ceci jusqu'au 31 décembre 2023 dans les conditions suivantes :

1) Collectivités et établissements comptant de 51 à 100 agents CNRACL (sans charges patronales)

Garanties	Franchises	Taux en %
Décès		0,15 %
Accident de travail	0 jours	3,37 %
Longue Maladie/longue durée		2,99 %
Maternité – adoption		0,57 %
Maladie ordinaire	30 jours en absolue	2,02 %
Taux total		9,10 %

- ♦ **Prend acte** que la collectivité pour couvrir les frais exposés par le Centre de Gestion au titre du présent marché, versera une participation financière se décomposant comme suit :
 - ⇒ 0.50 % de la prime d'assurance au titre de droits d'entrée servant à couvrir les dépenses engagées par le Centre de Gestion dans le cadre de la procédure (uniquement la première année d'adhésion).
 - ⇒ 1.00 % de la prime d'assurance dans le cadre de la mission de suivi et d'assistance technique.
- ♦ **Prend acte** également qu'afin de garantir la bonne exécution du marché, son suivi et sa continuité, la collectivité ou l'établissement adhère obligatoirement à une convention de suivi comprenant :
 - L'assistance à l'exécution du marché
 - L'assistance juridique et technique
 - Le suivi et l'analyse des statistiques, et l'établissement d'un programme de prévention
 - L'organisation de réunions d'information continue.

II - INTERCOMMUNALITE

11) CCT2C - RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Prend acte de la communication par Monsieur le Maire, du rapport d'activité 2020 de la CCT2C

12) CCT2C – RAPPORTS ANNUELS 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DES DECHETS MENAGERS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Prend acte de la communication par Monsieur le Maire, des rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement et des déchets ménagers.

III- ADMINISTRATION GENERALE

13) REMPLACEMENT DE MONSIEUR GUY CHEMIN DANS LA COMMISSION TRAVAUX / URBANISME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de remplacer Monsieur Guy CHEMIN par Monsieur Daniel VINCENT dans la commission travaux / urbanisme.

14) REMPLACEMENT DE MADAME INGRID LOUETTE DANS LA COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de remplacer Madame Ingrid LOUETTE par Monsieur Serge ALEXANDRE dans la commission culture et patrimoine.

15) REMPLACEMENT DE MONSIEUR GUY CHEMIN, MEMBRE SUPPLEANT AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de remplacer Monsieur Guy CHEMIN par Monsieur Olivier LEROY, en tant que membre suppléant au sein du Comité Technique.

16) DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AUPRES DE LA FDE62 SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR GUY CHEMIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de remplacer Monsieur Guy CHEMIN par Monsieur Olivier LEROY, en qualité de délégué à la FDE62

17) CONVENTION AVEC OPALE CAPTURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de renouveler le conventionnement avec la SARL Opale Capture Environnement, pour le ramassage des animaux errants ou en état de divagation, domestiques ou non, sauvages et exotiques, que ces animaux soient vivants, blessés ou morts, et autorise M. le maire à signer la convention pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022, renouvelable deux fois par reconduction expresse.

18) DENOMINATION DE LA SALLE OMNISPORT ET DE SALLE DU DOJO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de donner :

- le nom de Hervé DUBUISSON, à la salle omnisport municipale,
- et celui de Lise LEGRAND, à la salle du Dojo.

19) DEROGATION AU REPOS DOMINICAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Se prononce favorablement à la demande de dérogation au repos dominical pour les dimanches 11 et 18 décembre 2022, de 8h30 à 17h00, pour les commerces de détail, alimentaires et non alimentaires au titre de l'année 2022.

IV- URBANISME

20) ACQUISITION AUPRES DE L'EPF DE LA PROPRIETE RUE DE VERDUN

Suite à une erreur matérielle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité Adopte** la même délibération que le 15 avril 2021, en ajoutant 2.50 euros à chaque annuité, les faisant passer de 136 710.35 € à 136 712.85 € TTC, soit un prix de cession de 546 851.40 €, et indique que la quatrième annuité sera réglée 3 ans après la première.

21) ACQUISITION AUPRES DE L'EPF DE LA PROPRIETE RUE NATIONALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Autorise l'acquisition par la Mairie de MARQUISE, des parcelles cadastré AC 355 et AC 358 pour une contenance de 1 417 m² au prix de 401 165.82€ TTC dont 3 527.64€ de TVA.

Autorise la vente par l'EPF au profit de la commune de Marquise des bien ci-dessus désignés

Autorise Monsieur le Maire à intervenir et à signer l'acte de cession

V- PERSONNEL

22) RECRUTEMENT D'UN CHEF DE PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Approuve la création d'un emploi contractuel à temps complet de Chef de Projet de petites villes de Demain, sur le grade d'attaché territorial, Indice brut maximum 821, majoré maximum 673 pour une durée de 1 an, renouvelable dans la limite de 6 ans, selon le dispositif de financement

23) MISE EN PLACE DU FORFAIT MOBILITES DURABLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Décide d'instaurer, à compter du 1^{er} janvier 2021, le forfait mobilités durables au bénéfice des agents publics de la Mairie de Marquise dès lors qu'ils certifient sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en covoiturage pendant un minimum de 100 jours par an, modulé selon la quotité de temps de travail et de la durée de présence dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé et d'inscrire au budget les crédits correspondants

24) ADHESION AU CLUB OLYMPE CDOS 62

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Approuve l'adhésion au Club Olympe CDOS62, montant de la cotisation annuel 750€, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette adhésion.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **19 H 55**



Le Maire,

Bernard EVRARD